



La participation citoyenne, au cœur de notre projet municipal 2026-2032

Chères Citoyennes, chers citoyens ;

La participation des habitants dans le projet local répond aujourd'hui à la nécessité politique de construire notre territoire du quotidien avec les habitants qui y vivent.

Nombreux sont ceux qui attendent de leurs élus une capacité de décision et d'action pour l'avenir, mais aussi, une capacité à prendre en compte au quotidien leurs besoins, leurs difficultés, leurs expériences de la vie de la cité.

La prise en compte des « **expertises d'usage** » des habitants présente plusieurs atouts majeurs :

- Une construction de projets importants plus collective évitant une forme « d'entre-soi »
- Une adhésion aux projets plus forte de la part de la population, car le projet est mieux compris
- Une communication positive des projets, car les habitants participant deviennent des ambassadeurs du projet.
- Une adhésion à une identité territoriale renforcée, car chaque habitant devient acteur, à son échelle, du territoire où il vit.

En cela, la participation des habitants à la construction du projet municipal, voire au-delà, n'est pas une curiosité à la mode, en vue de se faire élire, mais bien, une façon différente, à long terme, de faire de la politique.

Ce projet est un pilier de notre action politique, un marqueur fort d'une méthode différente. Il sera mis en œuvre avec honnêteté intellectuelle et bienveillance.

La parole des habitants a un pouvoir uniquement consultatif, et ne doit jamais s'opposer aux règles d'organisation républicaine, qui donne aux élus la légitimité de décider de l'action publique.

- **Le citoyen/habitant propose**
- **L'élue décide**

La prise en compte de la parole des habitants dans notre projet se traduit par trois phases distinctes très différentes :

- 1) Le recueil de la parole,
- 2) L'exploitation de la parole,
- 3) L'explication de la prise en compte ou non de cette parole aux habitants.

Le recueil de la parole est un moment important, il peut revêtir de nombreuses formes, allant de la mise en place d'un collège d'habitants (sans aucun pouvoir décisionnel) en passant par des questionnaires, en micro-trottoir, des enquêtes via internet, des commissions habitants/élus/acteurs économiques spécifiques... Pour chaque projet, le recueil de la parole sera différent car il est conditionné par :

- La nature et l'importance du projet,
- La volonté de l'équipe municipale,
- Le temps accordé à la construction du projet,
- La ou les question(s) posée(s).

Pour cela, et suivant des modèles déjà existants et jugés efficaces, il était nécessaire de créer un lieu dédié, « **La Maison des Habitants et de la Citoyenneté** », en dehors de l'hôtel de ville, qui lui, a vocation à représenter le lieu de décision des élus.

On s'aperçoit que souvent, au milieu des prises de paroles multiples, on trouve de la pertinence dans les propositions des habitants, eux-mêmes des experts des sujets du quotidien, on la nomme souvent « **l'expertise d'usage** ».

Et de fait la qualité dans les apports a tendance à s'accroître lorsque ce modèle devient une habitude et que la confiance s'installe entre les différents acteurs.

Une fois la parole recueillie, elle sera formalisée sous la forme d'une synthèse. Le recueil de la parole devient de fait, un livre de propositions adressé aux élus en charge du dossier.

Cette matière intègre alors pleinement la réflexion globale du projet et permet aux élus et aux techniciens de travailler à sa mise en œuvre concrète.

Il appartient ensuite pleinement aux élus mandatés par le vote, de décider de l'administration de la vie de la cité.

C'est pourquoi, dans ce schéma, il est important d'expliquer aux habitants, après une consultation, les points suivants :

- Quelles sont les propositions concrètes qui ont été faites ?
- Quelles sont celles qui ont été retenues ?
- Quels sont les critères qui ont permis de retenir, ou d'éliminer les propositions ?

En effet, la responsabilité de notre équipe municipale est de faire les choix politiques, économiques, juridiques etc..., qui correspondent aux besoins de la commune.

L' élu doit arbitrer les propositions faites et les expliquer aux habitants.

Le maire et les maires adjoints sont garants de la volonté politique portée au travers de ces actions.

Ils auront la responsabilité de veiller à ce que la parole des habitants soit sollicitée, entendue puis relayée auprès du conseil municipal dans le cadre des projets municipaux identifiés.

Cette compétence sera totalement transversale et nécessitera l'implication de toutes et tous. Évidemment tous les sujets n'appellent pas la nécessité de la participation citoyenne.

Voici en quelques mots, « la Démocratie Participative » telle que mon équipe et moi-même avons la volonté de la faire vivre dans notre commune, notamment au travers d'un collège des habitants. Des habitants impliqués et une citoyenneté active pour favoriser l'émergence de projets collectifs !